

Collectif pour la Protection des Paysages et de la Biodiversité 34-12

Son comité de soutien : l'association « Vigilance Patrimoine Paysager et Naturel »- VPPN



17 rue Mazel, 34700 LODEVE
TÉL : 06 33 91 38 33

aigles.escandorgue@gmail.com

Lodève, le 8 septembre 2021

APPEL A DONS

SAUVONS LE COUPLE D'AIGLES ROYAUX de L'ESCANDORGUE (34700)

Et aussi....les autres espèces protégées.



L'association VPPN « Vigilance Patrimoine Paysager et Naturel », créée en 2014, est une association loi 1901 apolitique, laïque et collégiale, comité de soutien du « Collectif 34-12 pour la Protection des Paysages et de la Biodiversité ». Le collectif est composé de 70 associations de deux départements, l'Hérault et le Sud Aveyron.

VPPN œuvre pour le développement durable, la préservation des paysages, du patrimoine bâti et de la biodiversité et l'essor d'un tourisme nature.

1. CONTEXTE GENERAL:

l'Escandorgue, entité géographique située à l'ouest et au Nord de LODEVE, 34700, avec les Monts d'Orb attenants, est le théâtre d'un grand nombre de centrales éoliennes dans l'Hérault et le sud Aveyron : plus de 80 éoliennes sont construites , avec principalement des permis accordés qui datent d'il y a plus de 10 ans. On compte plus de 150 éoliennes en incluant le Sud Aveyron **(Cf : carte des installations)**.



PROJETS DE CENTRALES EOLIENNES DANS L'HERAULT ET LE SUD DE L'AVEYRON

- | | | |
|--|--|--|
| 1 • St Félix de Sorgues - 11 éoliennes | 7 • Mélagues - 14 éoliennes | 13 • Joncels Cabales - 13 éoliennes |
| 2 • Fondamente - 6 éoliennes | 8 • Arnac - 5 éoliennes | 14 • Joncels Cap Espigne - 7 éoliennes |
| 3 • Ceilhes - 7 éoliennes | 9 • Mélagues - 14 éoliennes | 15 • Lunas P - 7 éoliennes |
| 4 • Cornus - 3 éoliennes | 10 • Mélagues - 7 éoliennes | 16 • Lunas Puech Garde - 7 éoliennes |
| 5 • Montagnol - 8 éoliennes | 11 • Roqueredonde - 12 éoliennes | 17 • Dio et Valquières - 7 éoliennes |
| 6 • Tauriac de Camarès - 8 éoliennes | 12 • Joncels Combe Caudé+Mas de Nèi - 17 éoliennes | 18 • Campiong - 3 éoliennes |

Situation au 22 / 11 / 14

- 11- en recours au TA - 12- permis accordé purgé, travaux imminents
- 13 -en travaux depuis le 8 nov 2014 - 14- permis accordé, purgé de tous recours
- 15- permis accordé, en recours au TA - 16- permis refusé en 2014-11-24
- 17- en exploitation, projet d'extension à l'E publique - 18- en exploitation

2. LE CAS DE BERNAGUES (34650 LUNAS) :

C'est à Bernagues (n° 16 sur la carte), selon une étude scientifique documentée par les données d'une balise GPS, qu'est situé le territoire de chasse, le coeur même du domaine vital de l'aigle royal. C'est aussi sa zone de perchoir pour scruter ses proies vers le Sud en contrebas du massif. Si cet oiseau emblématique peut être capable d'éviter les éoliennes par beau temps, cela n'est plus vrai lorsque les vents « marins » remontent du sud (parfois chargés de brouillard), ou lorsque des rafales peuvent le déporter, ou enfin lorsqu'il se focalise sur une proie très proche des pales des éoliennes.

Un aigle royal juvénile erratique muni d'une balise GPS a déjà été tué par les pales d'une machine sur un parc voisin, en 2017.

Bref, selon des ornithologues, le couple d'aigles royaux de l'Escandorgue est en danger de collision. Contourner des parc éoliens successifs fragilise ses déplacements, et tout dérangement compromet sa reproduction.

3. LE CONTEXTE JURIDIQUE

Notre association VPPN a choisi de faire une action juridique :

- Les éoliennes de Bernagues sont déjà construites alors que **leur permis de construire a été annulé définitivement au Conseil d'Etat en novembre 2017, ceci pour la deuxième fois puisqu'un permis précédent identique avait été annulé en 2012, aussi au Conseil d'Etat.**
- L'annulation est dûe à la présence non documentée par la société ERL-Groupe VALECO de **l'unique couple d'aigles royaux de l'Escandorgue.**
- Le promoteur ERL du groupe VALECO a pris le risque de construire sans avoir obtenu le jugement définitif, qui a été contraire à ses intentions.

- Nous, association **VPPN, lui intentons un recours juridique au civil pour demande de démolition des éoliennes (selon l'article L 480-13 du code de l'Urbanisme).**
- **Nous avons eu gain de cause en 1ere instance puis nous avons été déboutés à la Cour d'Appel, enfin nous poursuivons en cassation, avec des chances d'aboutir.**

- **Enfin nous avons demandé au tribunal administratif d'annuler la possibilité à la société ERL de faire une nouvelle**

demande d'autorisation environnementale (= de régulariser sa situation) , le délai autorisé par l'administration étant dépassé. Et encore aussi, nous demandons la démolition des éoliennes .

POT DE TERRE CONTRE POT DE FER ? Oui , et c'est ainsi que nous avons gagné deux fois au Conseil d'Etat, pour faire annuler deux fois le permis de construire, alors que nous n'étions que le « pot de terre ». Alors, croyons-y

Cette décision fera jurisprudence.

Il faut agir.

Sinon, pourquoi les promoteurs éoliens ne continueraient-ils pas à faire construire d'autres éoliennes partout en France, sans avoir obtenu leur permis définitif, nous mettant tous sur le fait accompli?
Ils doivent sentir une résistance. La vôtre !

4. NOS BESOINS FINANCIERS

Ce sont exclusivement des frais d'avocats :

NOS BESOINS S'ELEVENT A :

2200 € (condamnation cour d'Appel + recours administratif)

MERCI DE VOTRE GENEROSITE

Vous êtes tous avec nous, concernés

Sans argent, pas de défense efficace ! Merci de nous envoyer une aide, même petite à vos yeux, elle sera importante pour nous car...

Les petits ruisseaux font les grandes rivières !

VOTRE CŒUR RAJEUNIT QUAND VOUS DONNEZ !

Vous serez informés régulièrement de nos activités et du recours juridique !

3 MODES DE PAIEMENT sont possibles :

1- Soit par chèque : ORDRE : Association VPPN
(Association collégiale)
ADRESSE POSTALE :
VPPN- 17 rue Mazel
34700 LODEVE

2- Soit par virement en nous en informant par mail, et en indiquant votre nom.

Association VPPN-17 rue Mazel 34700 Lodève

BANQUE.	GUICHET.	NO DE COMPTE.	CLÉ
RIB France : 13506	10000	85108783325	38
IBAN étranger : FR76 1350 6100 0085 1087 8332 538 BIC : AGRIFRPP835			
Domiciliation : Lodève (00008) tél : 04 67 17 50 71			

3- soit par carte bancaire sur le site sécurisé de HELLOASSO
Cliquez sur le lien :

<https://www.helloasso.com/associations/vigilance%20patrimoine%20paysager%20et%20naturel%20vppn/colleces/lutter-juridiquement-contre-des-promoteurs-eoliens>

*Déduction fiscale possible de votre don à la rubrique « associations d'utilité publique» -
Vous recevrez un reçu fiscal de don CERFA en fin d'année.*

5- POUR VOUS REMERCIER, NOUS VOUS PROPOSONS :

(livré dans un délai de 2 mois maximum après votre commande)

- **Pour un don de 10 à 60€**
Un reçu sur demande
Une invitation à toutes nos réunions, fêtes, et toutes les infos du collectif

- **Pour un don de 61 € à 100 €**
En + : un tee-shirt humoristique

- **Pour un don entre 101 et 200 € :**
En + : un tirage -photo 30 X 40 d'un aigle royal de Vincent Decorde, *photographe professionnel du livre « l'Aigle Royal » du Groupe Rapaces du Massif Central* (choix parmi la mosaïque de photos page suivante).

- **Pour un don entre 201 et 400€ :**
un reçu
+ UN ARBRE qui sera planté sur l'Escandorgue, pour compenser tous ceux qui ont été détruits par les défrichements (construction d'éoliennes dans les forêts)
+ pour vous, deux tirages – photo 30 X 40 d'un aigle royal du Photographe professionnel Vincent Decorde, photographe du livre « l'Aigle Royal », auteur : Groupe Rapaces du Massif Central (choix parmi la mosaïque de photos page suivante).

Merci par avance de ce que vous pourrez faire pour nous aider!

Contacts : Marjolaine , au 06 33 91 38 33
Ou : aigles.escandorgue@gmail.com

